

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2019 d'Alpiq Holding SA

Mardi 14 mai 2019, 15h00 (ouverture des portes à 14h30), Stadttheater Olten, Frohburgstrasse 1, 4601 Olten

Ordre du jour

- Comptes consolidés 2018 du Groupe Alpiq**
Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes consolidés 2018.
- Rapport annuel et comptes annuels 2018 d'Alpiq Holding SA**
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2018.
- Rapport de rémunération 2018 d'Alpiq Holding SA (vote consultatif)**
Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport de rémunération 2018 par vote consultatif.
- Décharge des membres du Conseil d'administration**
Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour leurs activités durant l'exercice 2018.
- Emploi du bénéfice résultant du bilan d'Alpiq Holding SA**
Compte tenu de la situation financière toujours tendue, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende. Le Conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan, composé:

	CHF
du résultat annuel 2018 selon le compte de résultat de	215 022 492
du bénéfice reporté de l'exercice précédent de	1 414 589 534
Total	1 629 612 026

soit utilisé comme suit:

	CHF
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0
Solde du bénéfice à reporter à nouveau	1 629 612 026

6. Elections

6.1. Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement les personnes suivantes au Conseil d'administration:

- | | |
|---|---|
| 6.1.1. Jens Alder | Le Conseil d'administration propose d'élire Jens Alder pour un mandat d'un an. |
| 6.1.2. Conrad Ammann | Le Conseil d'administration propose d'élire Conrad Ammann pour un mandat d'un an. |
| 6.1.3. Tobias Andrist | Le Conseil d'administration propose d'élire Tobias Andrist pour un mandat d'un an. |
| 6.1.4. François Driesen | Le Conseil d'administration propose d'élire François Driesen pour un mandat d'un an. |
| 6.1.5. Birgit Fratzke-Weiss | Le Conseil d'administration propose d'élire Birgit Fratzke-Weiss pour un mandat d'un an. |
| 6.1.6. Dominique Gachoud | Le Conseil d'administration propose d'élire Dominique Gachoud pour un mandat d'un an. |
| 6.1.7. Alexander Kummer-Grämiger | Le Conseil d'administration propose d'élire Alexander Kummer-Grämiger pour un mandat d'un an. |
| 6.1.8. Xavier Lafontaine | Le Conseil d'administration propose d'élire Xavier Lafontaine pour un mandat d'un an. |
| 6.1.9. René Longet | Le Conseil d'administration propose d'élire René Longet pour un mandat d'un an. |
| 6.1.10. Wolfgang Martz | Le Conseil d'administration propose d'élire Wolfgang Martz pour un mandat d'un an. |
| 6.1.11. John Morris | Le Conseil d'administration propose d'élire John Morris pour un mandat d'un an. |
| 6.1.12. Jean-Yves Pidoux | Le Conseil d'administration propose d'élire Jean-Yves Pidoux pour un mandat d'un an. |
| 6.1.13. Heinz Saner | Le Conseil d'administration propose d'élire Heinz Saner pour un mandat d'un an. |

6.2. Réélection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Jens Alder pour un mandat d'un an en tant que Président du Conseil d'administration.

6.3. Elections au Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement les personnes suivantes au Comité de rémunération:

- | | |
|------------------------------------|--|
| 6.3.1. Birgit Fratzke-Weiss | Le Conseil d'administration propose d'élire Birgit Fratzke-Weiss au Comité de rémunération pour un mandat d'un an. |
| 6.3.2. Wolfgang Martz | Le Conseil d'administration propose d'élire Wolfgang Martz au Comité de rémunération pour un mandat d'un an. |
| 6.3.3. Heinz Saner | Le Conseil d'administration propose d'élire Heinz Saner au Comité de rémunération pour un mandat d'un an. |

6.4. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA comme organe de révision pour un mandat d'un an.

6.5. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire Maître Christophe Wilhelm, avocat, Avenue de Rumine 13, 1005 Lausanne, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'un an.

7. Rémunération maximale 2020 de la Direction générale

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de CHF 4,5 millions pour la rémunération maximale de la Direction générale pour l'exercice 2020. Ce montant couvre les rémunérations fixe et variable ainsi que toutes les prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par l'employeur aux assurances sociales obligatoires (AVS/AI, APG, AC), à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP).

8. Rémunération maximale 2020 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de CHF 2,5 millions pour la rémunération maximale du Conseil d'administration pour l'exercice 2020. Ce montant couvre également l'ensemble des prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par la société aux assurances sociales.

Documents

Le rapport de gestion est mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège de la société (Chemin de Mornex 10, 1003 Lausanne) dès le 23 avril 2019. Chaque actionnaire peut demander à ce qu'un exemplaire lui soit envoyé. Le rapport de gestion peut également être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.alpiq.com/rapports>.

Cartes d'accès et bulletin de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions jusqu'au 9 mai 2019 inclus reçoivent avec la convocation un bulletin de réponse. La carte d'accès et le bulletin de vote peuvent être commandés au moyen du bulletin de réponse. Il est également possible de commander la carte d'entrée en ligne via Sherpany, la plate-forme web pour investisseurs. Les instructions et données nécessaires au login sont jointes à la convocation. Les personnes ayant aliéné leurs actions nominatives prennent connaissance que leur carte d'accès ne sera plus valable. En cas de vente partielle, la carte d'accès doit être présentée au guichet d'information le jour de l'Assemblée générale afin que la correction puisse être effectuée. Pendant la période allant du 10 mai au 14 mai 2019, il ne sera procédé à aucune inscription d'actions nominatives donnant droit à l'exercice d'un droit de vote lors de l'Assemblée générale au registre des actions. La carte d'accès et le bulletin de vote doivent être présentés à l'entrée de l'Assemblée générale.

Procuration

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale comme suit:

- par un tiers: prière de remplir et renvoyer le bulletin réponse en conséquence. Toute instruction éventuelle doit être transmise directement à la personne tierce.
- par le représentant indépendant des droits de vote, Maître Dominik Strub, avocat et notaire, Belchenstrasse 3, 4600 Olten. Prière de remplir et renvoyer le bulletin réponse en conséquence ou de donner procuration en ligne au représentant indépendant via Sherpany, la plate-forme web pour investisseurs. Les instructions et données nécessaires au login sont jointes à la convocation. Sans instructions particulières, le représentant indépendant votera dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Ceci vaut également pour les cas où l'Assemblée générale doit se prononcer sur des propositions qui ne sont pas incluses dans l'invitation.

Si de nouvelles actions nominatives sont inscrites à votre nom au registre des actions d'ici au 9 mai 2019 inclus, les instructions s'appliquent également à celles-ci.

Demande de parole

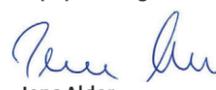
Les personnes souhaitant prendre la parole sont priées de s'annoncer au bureau des orateurs, situé près du podium, avant le début de l'Assemblée générale.

Traduction simultanée

L'Assemblée générale se tiendra en allemand. Une traduction simultanée en français est assurée. Des écouteurs seront fournis dans la salle.

Lausanne, le 18 avril 2019

Alpiq Holding SA


Jens Alder
Président


Jean-Yves Pidoux
Vice-président